

Délibération N° 12

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-deux

Le Sept Juillet à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er Juillet 2022 s'est réuni, à
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. Mme PERICHON.
M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : M. MATICHARD (pouvoir du titulaire Mme
WALRAET)
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. BARTOIS (pouvoir du titulaire M. GAUD)

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que par délibération prise
le 24 février dernier, l'assemblée communautaire s'est
prononcée en faveur de Moulins Communauté comme structure
porteuse pour le GAL(Groupe d'Action Locale) ALLIER.

L'appel à candidature Leader 2023-2027 a été lancé fin
mars par le Conseil Régional ; la candidature du GAL ALLIER
doit être élaborée avant le 30 décembre 2022, et la structure
porteuse sera bien Moulins Communauté.

Afin que tous les territoires participent à la validation des
différentes étapes, il est proposé de créer un Comité de
Pilotage (COPIL) qui sera l'instance de décision consacrée à la
candidature 2023-2027 et dont le rôle sera de valider la
construction de cette candidature. Ce COPIL sera constitué d'un
représentant par EPCI du futur GAL d'échelle départementale ;
la personne désignée aura la responsabilité de participer à
chacun des COPIL qui se dérouleront d'ici décembre 2022, ou
bien de donner pouvoir à un autre élu du conseil
communautaire en cas d'empêchement. Ce représentant sera
le référent LEADER de l'EPCI et devra faire état, auprès des
élus communautaires, de l'avancement et des décisions prises
par le COPIL. Monsieur le Président propose sa candidature
pour représenter la Communauté de Communes du Pays de
Lapalisse au sein de ce COPIL.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	24
VOTANTS :	25

OBJET :	
NOUVEAU	GAL
DEPARTEMENTAL	-
CONSTITUTION	DU
COMITE DE PILOTAGE	

Parallèlement, il convient de nommer un référent technique parmi les agents de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse qui constituera un relai auprès des équipes des GAL actuels et sera la porte d'entrée des échanges techniques. Monsieur le Président propose la candidature de Mme Chantal LACROIX, DGS de la collectivité, comme référent technique.

Il faut noter que le Conseil Communautaire devra se réunir entre le 15 novembre et le 8 décembre pour se prononcer sur le dépôt de la candidature et le portage par Moulins Communauté du futur GAL ALLIER. Monsieur le Président propose donc de programmer une réunion de Conseil Communautaire le 29 novembre 2022.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de nommer Monsieur Jacques de CHABANNES pour représenter la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE au sein du COFIL chargé de valider le dossier de candidature 2023-2027 pour les fonds LEADER et le pilotage par le GAL de Moulins Communauté.
- De nommer Madame Chantal LACROIX, référente technique pour faire le lien entre la collectivité et les équipes du GAL du Pays de Vichy.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne avancée de la candidature qui sera portée par Moulins Communauté pour le département de l'Allier.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le :
Publié ou Notifié
le : - 8 JUIL. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :